

Permis de conduire et carte grise



Demande de duplicata du permis de conduire

Vous pouvez effectuer une demande en ligne de duplicata du permis de conduire dans les cas suivants :

- Perte
- Vol
- Détérioration
- Changement d'état civil
- Erreur sur votre permis s'il s'agit d'un titre demandé par courrier (ancien permis, titre obtenu en échange d'un permis étranger)

Demande de duplicata de carte grise

Vous pouvez obtenir un duplicata de votre carte grise (dorénavant appelée *certificat d'immatriculation*) si votre carte originale a été perdue. Il n'est plus possible de faire la demande auprès de la préfecture ou sous-préfecture : la demande est à faire **intégralement en ligne**.

Liens utiles

[Demande de duplicata du permis de conduire](#)

[Demande de duplicata de carte grise](#)